

Nahel : « meurtre » pour le policier... Ou la preuve que la justice assassine !

écrit par Jacques Martinez | 6 mars 2025

Mort de Nahel : le policier auteur du tir à bout portant devra être jugé pour meurtre, demande le parquet

Le ministère public requiert par ailleurs un non-lieu « du chef de complicité de meurtre » pour le deuxième policier présent au moment des faits.

Par Le HuffPost avec AFP

Mort de Nahel : le policier auteur du tir à bout portant devra être jugé pour meurtre, demande le parquet

Le ministère public requiert par ailleurs un non-lieu « du chef de complicité de meurtre » pour le deuxième policier présent au moment des faits.

Par Le HuffPost avec AFP

Communique DE PRESSE

Affaire Nahel : une réquisition inacceptable, un signal désastreux pour le monde Policier !

Le parquet de Nanterre requiert un procès pour meurtre contre notre collègue Florian dans l'affaire « Nahel ». Une décision lourde de conséquences, qui en dit long sur la place accordée aux forces de l'ordre dans notre Pays.

Un Policier ne se lève pas le matin avec l'intention de tuer.

Contrairement à de nombreux criminels qui ont choisi cette voie auxquels il fait face au quotidien, il n'est pas là pour semer la terreur, mais pour protéger. Pourtant, c'est bien lui que l'on envoie sur le banc des accusés, tandis que ceux qui mettent en danger la sécurité des citoyens bénéficient trop souvent d'une indulgence incompréhensible.

L'usage des armes par les forces de l'ordre est strictement encadré par la loi. Mais dans une société où la présomption d'innocence ne semble plus s'appliquer aux Policiers, où l'émotion semble aussi dicter les décisions judiciaires, comment continuer à exercer notre métier sans la crainte permanente d'être sacrifié sur l'autel de l'idéologie ?

Un procès pour meurtre est-il le prix à payer pour acheter la paix sociale ?

Faut-il désormais que nos collègues détournent le regard face aux refus d'obtempérer, délits ou crimes ? Doivent-ils hésiter avant d'agir, au risque de mettre leur propre vie en danger, de peur de subir un procès avant même d'avoir été jugés ? Cette pression constante sur les Policiers est intolérable et inacceptable.

Alliance Police Nationale refuse de voir la police devenir une profession où l'on est plus exposé aux tribunaux qu'aux criminels.

Face à cette qualification judiciaire, nous apportons sans ambiguïté notre soutien à notre collègue Florian.

Alliance Police Nationale appelle tous les policiers, tous grades et tous corps confondus, ainsi que toutes les organisations syndicales, à se rassembler symboliquement demain à 12h30 devant tous les services de police de France pour exprimer leur colère face à cette décision inacceptable.

Voilà un juge qui se prend pour Dieu : pour le début du carême qui ira jusqu'à Pâques, fête annonciatrice de la résurrection du Christ, lui vient de ressusciter, à moins que son corps n'ait été entièrement habité voire envahi par l'esprit du Rédempteur des moutons non du Catholicisme mais de la Magistrature, ce Redempteur que fut le devenu célèbre par ses prêches « vade retro Satana »...

□-Satana étant dans ce cas la Justice comme elle se pratiquait autrefois, avant le juge Oswald Baudot, prêcheur « magistral » du siècle dernier **(1)**, devenu

l'idole, le maître à penser de nombre de magistrats en ce XXI^e siècle après JC ! Et dont l'Évangile n'a été qu'un discours -d'une petite page- de... « bienvenue » aux nouveaux magistrats arrivant dans son tribunal marseillais. Un discours qui reste dans l'Histoire de la Justice française comme « la harangue du juge Baudot », harangue -remontant à 1974- préconisant de juger -d'emblée ! contre le Père □(non, non, pas Dieu ! Mais un banal père de famille et « homme blanc de plus de 50 ans » Au profit du Fils □(non, non, pas le Christ ! Mais un banal gamin faisant des bêtises... genre « bêtises » mortelles avec un couteau ou de la Mère.

Mais aussi une harangue contre, et entre autres -car il y a beaucoup d'exemples dans ce texte : l'imagination de Baudot était des plus prolifiques !- contre le policier au profit du délinquant voire du... meurtrier quitte à inverser les rôles !

□**Comme pour l'affaire Nahel, ce dernier était coupable d'avoir failli tuer plusieurs personnes -dont un piéton et un cycliste- dans sa course ! Et cela en fonçant même parfois à contresens de la circulation et souvent à une vitesse trois fois plus élevée que la vitesse limite ! Jusqu'à 116 km/heure ! Pas sur une autoroute mais au sein d'une importante agglomération ! En outre, pas à 3 heures du matin mais à une heure de fréquentation exceptionnellement élevée avec traversées de piétons dont des mères de familles avec enfants en bas âge ! Ce policier a tout fait pour tenter de le ramener à la raison, en vain ! Et parce que, à cause du redémarrage du conducteur, celui-ci a perdu la vie d'une balle sortie du pistolet du policier, c'est celui-ci qui est accusé de « meurtre » !!!**

□

□Que ce juge ne s'étonne pas que des syndicats de policiers que, dois-je le préciser ?, je soutiens

pleinement, titrent, du moins pour les syndicats Alliance et CFE-CGC, leur communiqué ainsi :

« *Affaire Nahel* : □ *un réquisitoire inacceptable, □ un signal désastreux pour le monde Policier !* »

□ Communiqué dans lequel il rappelle à ce juge (dont on ne connaîtra jamais le nom bien qu'il ait pris cette décision en... « notre nom » !) que...« Un policier ne se lève pas le matin avec l'intention de tuer. »

□ Et ils posent cette question qui pourrait faire penser que ce juge avait une autre idée en tête -du moins c'est ce que je pense en lisant ce communiqué...- :

□ **« Un procès pour meurtre est-il le prix à payer pour acheter la paix sociale ? »**

□ Sous-entendu, afin que des jeunes biberonnés à une autre culture que la nôtre...(et que l'on me traite pas d'islamophobe : bien que catho, je suis adhérent d'une association composée à 99% de Français musulmans : des Harkis ayant combattu sous le drapeau français !) ne se défoulent pas en détruisant commerces et abris-bus car cela donnerait du travail aux juges qui, pour ne pas « traumatiser » ces « malheureux vandales », « se forceront » à se contenter de ne les condamner qu'à des Travaux d'Intérêt Général qu'ils ne feront jamais...

Que ce juge ne s'étonne pas que nombreux aient été les policiers à avoir répondu à l'appel des syndicats à manifester mercredi midi devant les commissariats.

Communiqué Alliance :

<https://www.alliancecpn.fr/actualites/communiques-de-presse.html>

Et qu'il ne s'étonne pas non plus que les auditeurs des Grandes Gueules du groupe RMC-BFMTV... □-public pourtant plus à gauche que les auditeurs d'«extrrrrêêêmmm' droite » de CNews- aient été plus de 8 sur 10 -à 84% !- à avoir estimé son choix d'une accusation de ce policier pour « meurtre »... injustifiée !

Une accusation qui fait que la justice, **votre justice,**

devrait être remplacée par ce néologisme avec un « A » privatif : l'A J U S T I C E ! Ce n'est même pas une injustice, c'est l'absence intégrale de justice... L'aboutissement venant de... l'au-delà ! Puisqu'il vient des désirs funestes du juge Baudot !

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

-(1) Cette harangue est développée par le site cairn.info :
<https://droit.cairn.info/revue-deliberee-2018-3-page-31?lang=fr>

Extraits de la harangue de Oswald Baudot (1926-1994), substitut du procureur de la République à Marseille et membre du Syndicat de la magistrature (SM) :

« **Soyez partiaux** » Il a poussé ce cri dans une «Harangue à des magistrats qui débutent », magistrats, dont l'un, après avoir occulté la dédicace, en a transmis anonymement une copie à la Chancellerie, qui engagea très rapidement des poursuites disciplinaires contre Baudot que le président de la République d'alors refusa d'engager, un certain... Valéry Giscard d'Estaing pourtant centriste ! Et pourtant, voyez ce que ce juge préconisait à l'époque, arguments fallacieux qui ont toujours cours un demi siècle après !

« Soyez partiaux. Pour maintenir la balance entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, qui ne pèsent pas d'un même poids, il faut que vous la fassiez un peu pencher d'un côté. C'est la tradition capétienne. Examinez toujours où sont le fort et le faible, qui ne se confondent pas nécessairement avec le délinquant et sa victime. **Ayez un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour l'ouvrier contre le patron, pour l'écrasé contre la compagnie d'assurance de l'écraseur, pour le malade contre la sécurité sociale, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice.** »